


REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
Reçu en préfecture le 08/04/2018
Affiché le 
ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

21600503300206

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Commune de Pont-Sainte-Maxence

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Pont Sainte Maxence

SERVICE PUBLIC LOCAL
Commune de Pont-Sainte-Maxence

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

ANNEE 2018

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

510

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	69 306,68	69 306,68

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	69 306,68	69 306,68
--	-----------	-----------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	110 013,46	374 347,32

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	379 638,33	11 484,09
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 103 820,38

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	489 651,79	489 651,79
--	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	558 958,47	558 958,47
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

S L O

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Sta-Maxence

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général		0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00		0,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	29 418,82		9 498,82		9 498,82
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	37 581,18		59 807,88		59 807,88
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo.			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	67 000,00		69 306,68		69 306,68
	TOTAL	67 000,00	0,00	69 306,68		69 306,68

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

69 306,68

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, r	67 000,00	0,00	69 306,68		69 306,68
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion des services	67 000,00	0,00	69 306,68		69 306,68
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	67 000,00	0,00	69 306,68		69 306,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo.			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation			0,00		0,00
	TOTAL	67 000,00	0,00	69 306,68		69 306,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

69 306,68

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

69 306,68

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	250 000,00	310 131,66	0,00		310 131,66
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	115 669,48	65 000,00	0,00		65 000,00
	Total des dépenses d'équipement	365 669,48	375 131,66	0,00		375 131,66
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 506,67	4 506,67	0,00		4 506,67
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	4 506,67	4 506,67	0,00		4 506,67
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	370 176,15	379 638,33	0,00		379 638,33
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			110 013,46		110 013,46
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			110 013,46		110 013,46
	TOTAL	370 176,15	379 638,33	110 013,46		489 651,79
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					489 651,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	1 559,00	1 559,00	0,00		1 559,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	1 559,00	1 559,00	0,00		1 559,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	29 516,52	0,00	195 027,18		195 027,18
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	10 744,67	9 925,09	0,00		9 925,09
	Total des recettes financières	40 261,19	9 925,09	195 027,18		204 952,27
45..	Total des op. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	41 820,19	11 484,09	195 027,18		206 511,27
021	Virement de la section d'exploitation (4)	28 418,82		9 498,82		9 498,82
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	37 581,18		59 807,86		59 807,86
041	Opérations patrimoniales (4)			110 013,46		110 013,46
	Total des recettes d'ordre d'investissement	67 000,00		179 320,14		179 320,14
	TOTAL	108 820,19	11 484,09	374 347,32		385 831,41
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					103 820,38
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					489 651,79

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

69 306,68

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

S E D

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	7 306,68	7 306,68
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	52 501,18	52 501,18
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		9 498,82	9 498,82
	Dépenses d'exploitation - Total	0,00	69 306,68	69 306,68

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	69 306,68
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	4 506,67	0,00	4 506,67
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	310 131,66	1 768,69	311 901,35
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	65 000,00	0,00	65 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	108 243,77	108 243,77
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	379 638,33	110 013,46	489 651,79

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	489 651,79
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID: 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	69 306,68		69 306,68
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation - Total	69 306,68	0,00	69 306,68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	69 306,68
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	1 559,00	0,00	1 559,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	1 769,69	1 769,69
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	99 421,25	99 421,25
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	8 822,52	8 822,52
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 925,09	7 306,68	17 231,77
28	Amortissements des immobilisations		52 501,18	52 501,18
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		9 498,82	9 498,82
	Recettes d'investissement - Total	11 484,09	179 320,14	190 804,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	103 820,38
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	195 027,18
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	489 651,79
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

ID : 080-216005033-20180405-2018027-DE

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)		0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
66	Autres charges de gestion courante		0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+66)			0,00	
66	Charges financières (b)(8)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f			0,00	
023	Virement à la section d'investissement	29 418,82	9 496,82	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	37 581,18	59 807,86	
678	Autres charges exceptionnelles		7 306,68	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	37 581,18	52 501,18	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			69 306,68	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			69 306,68	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		67 000,00	69 306,68	

+

RESTES A REALISER 2017 (13)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	69 306,68
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M48.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^e de services, marchandise	67 000,00	69 306,68	
70128	Autres taxes et redevances	67 000,00	69 306,68	
74	Subventions d'exploitation		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		67 000,00	69 306,68	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		67 000,00	69 306,68	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	
777	Quote-part des subvent ^e d'inv. virées au résultat de l'exercice		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		67 000,00	69 306,68	

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	69 306,68

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

520

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	250 000,00	0,00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	250 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	115 669,48	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles	115 669,48	0,00	
Total des dépenses d'équipement		565 669,48	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 506,67	0,00	
1641	Emprunts en euros		0,00	
1681	Autres emprunts	4 506,67	0,00	
Total des dépenses financières		4 506,67	0,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		370 176,15	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur		0,00	
139111	Agence de l'eau		0,00	
13918	Autres		0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		110 013,46	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		1 769,69	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		108 243,77	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			110 013,46	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		370 176,15	110 013,46	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	379 638,33
------------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	489 651,79
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 559,00	0,00	
1318	Autres	1 559,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	1 559,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 516,52	195 027,18	
1088	Autres réserves	29 516,52	195 027,18	
27	Autres immobilisations financières	10 744,67	0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	10 744,67	0,00	
	Total des recettes financières	40 261,19	195 027,18	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	41 820,19	195 027,18	
021	Virement de la section d'exploitation	29 418,82	9 498,82	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	37 581,18	59 807,86	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		7 306,68	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	37 581,18	0,00	
28188	Autres		52 501,18	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	67 000,00	69 306,68	
041	Opérations patrimoniales (8)		110 013,46	
2033	Frais d'insertion		1 769,69	
21531	Réseaux d'adduction d'eau		18 814,19	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		80 607,06	
2318	Autres immobilisations corporelles		8 822,52	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	67 000,00	179 320,14	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	108 820,19	374 347,32	

	+	
RESTES A REALISER 2017 (9)		11 484,09
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		103 820,38
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		489 651,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

S L D

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00	d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
 Reçu en préfecture le 06/04/2018
 Affiché le **510**
 ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Saint-Maxence - 60 - Commune de Pont-Sts-Maxence - Eau

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NDR : INTERR00071C du 22/02/1999.
 (2) Indique: la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2123-22 du CGCT).
 (3) Il s'agit des tirages comptabilisés au compte 0815, seul pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6614.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
 Reçu en préfecture le 08/04/2018
 Affiché le **SLO**
 ID : 060-218005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 80 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 18449 et 186)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
Niveau de taux (6)	Taux actuel													
183 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					67 800,00									
1681 Autres emprunts (Total)					67 800,00									
10151721401	AGENCE EAU SEINE-NORMANDIE	02/03/2010		17/02/2011	67 800,00	F		0,0	0,0		A	X	N	A-1
Total général					67 800,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (7) Indiquer : C pour remboursement constant, P pour remboursement progressif, F pour à fin, X pour suivi à prévoir.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon le typologie de la circulaire JOCB1010077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
 Reçu en préfecture le 06/04/2018
 Affiché le **SLO**
 ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulés de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Indice (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		38 063,31					4 506,87	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		38 063,31					4 506,87	0,00	0,00	0,00
1015172101	H	0,00		38 063,31	7,09	F		0,0	4 506,87	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		38 063,31					4 506,87	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une forme de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « état des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (à savoir: des taux variables qui ne sont pas directement dérivés comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les indices utilisés sur l'exercice.

(14) Taux après opération de couverture éventuelle. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Taux après opération de couverture éventuelle. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts écartés dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 750.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le **5 2 0**

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coeff de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (Hors A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant escompté à l'échéance. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.

(4) Indiquer la classification de l'indice en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles. (de 1 à 6) : 1 - Indice zone euro / 2 - Indices libéraux français ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - Indices hors zone euro ou écart d'indices entre eux ou hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou le formula correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou le formula correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coeff de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement de l'emprunt au 01/01/16 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formula.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrats libéraux et assimilés à l'article 601(1) et des intérêts écartés à payer au titre de contrats d'échange et assimilés à l'article 609.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre de contrats d'échange et assimilés au 708.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
 Reçu en préfecture le 05/04/2018
 Affiché le 
 ID : 090219005030-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.4
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	36 053,31					
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe repose sur le stock de dette au 01/01/2018 après opération de conversion éventuelles.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
 Reçu en préfecture le 06/04/2018
 Affiché le
 ID : 089-218005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument ne couvre plusieurs emprunts, indiquer une ligne par instrument couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas déduit comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer : S : s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, swap), etc.
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le ... SLO

ID : 000-218005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A1.6

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine de contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/568	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLS

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	28/02/1997
Linéaire	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	30	28/02/1997
Linéaire	21355 Agencements & aménagements - Bâtiments administratifs	20	28/02/1997
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	28/02/1997
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	10	28/02/1997
Linéaire	2184 Mobilier	15	28/02/1997
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	30	28/02/1997

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 08/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 080-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	379 638,33	D001 0,00	379 638,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		69 306,68	69 306,68
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
2762	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		69 306,68	69 306,68
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. (1)	7 306,68	7 306,68
28188	Autres	52 501,18	52 501,18
021	Virement de la section d'exploitation	9 498,82	9 498,82

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	69 306,68	11 484,09	103 820,36	196 027,18	379 638,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	379 638,33
Ressources propres disponibles	379 638,33
Solde	0,00

(1) Les comptes 15, 168, 26, 27, 28, 29, 39, 461 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 28, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Eau (1)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
			70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	69 306,68
			70128	Autres taxes et redevances	69 306,68
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	69 306,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	59 807,86			
67B	Autres charges exceptionnelles	7 306,68			
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et c	52 501,18			
023	Virement à la section d'investissement	9 498,82			
	Total des dépenses d'ordre	69 306,68		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	69 306,68		TOTAL GENERAL	69 306,68

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-5 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte MM9.
 (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
 (5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Eau (1)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	310 131,66	13	Subventions d'investissement	1 559,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	310 131,66	1318	Autres	1 559,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	65 000,00	27	Autres immobilisations financières	9 925,09
2318	Autres immobilisations corporelles	65 000,00	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V	9 925,09
16	Emprunts et dettes assimilées	4 506,67			
1641	Emprunts en euros	4 506,67			
	Total des dépenses réelles	379 638,33		Total des recettes réelles	11 484,09
041	Opérations patrimoniales	110 013,46	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	59 807,86
2181	Installations générales, agencements et aménagements	1 769,69	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V	7 306,68
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V	108 243,77	28188	Autres	52 501,18
			041	Opérations patrimoniales	110 013,46
			2033	Frais d'insertion	1 769,69
			21531	Réseaux d'adduction d'eau	18 814,19
			2181	Installations générales, agencements et aménagements	80 607,06
			2318	Autres immobilisations corporelles	8 822,52
			021	Virement de la section d'exploitation	9 498,82
			021	Virement de la section d'exploitation	9 498,82
	Total des dépenses d'ordre	110 013,46		Total des recettes d'ordre	179 320,14
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	489 661,79		TOTAL GENERAL DES RECETTES	190 804,23

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES

IV

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le **SELD**
ID : 003-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulée au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations courues (hors ventes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise de résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
 Reçu en préfecture le 06/04/2018
 Affiché le SLD
 ID : D60-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.1
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation de bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur au chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (3)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou indices pouvant modifier l'emprunt	A mobilisé passifs au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (1)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (1)	Index (4)	Niveau de taux			Non totalisés (6)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer le pédoncule des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux actuariel, taux fixe, complexe.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date du vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie du le circulaire ECB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compris bilialement à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 08/04/2018

Affiché le 

ID : 000-216005003-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	A+B+C+D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	E	88 306,68
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	VI	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le 06/04/2018

ID : 069-216005033-20180406-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1,5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement versées à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/18.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investie dans.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLD

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
 Reçu en préfecture le 06/04/2018
 Affiché le **SLO**
 ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE 1010

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagés et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

520

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votées y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Annulé le
ID : 000-210000033-20180406-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 80 - Commune de Pont-Sa-Maxence - Eau

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/M7B/05/00182/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur 664 re d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quantité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quantité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs permanents * quantité de temps de travail / période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quantité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quantité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quantité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les titulaires ne sont suspendus pas à un cadre d'emploi équivalent, « emplois spécifiques » régis par l'article 138 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
 Reçu en préfecture le 06/04/2018
 Affiché le 5 1 0
 ID : 000-218005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence - Eau

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,

TECH : Technique,
 URB : Urbanisme (sauf aménagement urbain),
 S : Social,
 MS : Médico-social,
 MT : Médico-technique,
 EP : Epave,
 CULT : Culturel,
 ANIM : Animation,
 PM : Police,
 OTR : résidents non imposables à l'axe fiscal.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée) :

3a-1 : article 3, 1ère alinéa : pourcentage temporaire d'excédés,
 3-b : article 3, 2ème alinéa : pourcentage temporaire d'excédés,
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
 3-2 : vacances temporaire d'un agent,
 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes,
 3-3-2* : emplois du bureau de la commune à temps les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,
 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 80 %,
 3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'oppose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de département de police ou de suppression d'un service public,
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel,
 3-5 : article 33 travailleurs handicapés catégorie C,
 47 : article 47 recrutements directs par emplois fonctionnaires,
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets,
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus,
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être indiqués "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats atypiques").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il mentionne le montant de mandatement à l'article 6 de la loi n°86-1148 du 20 octobre 1986.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ..).

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216005033-20180405-2018027-DE 018

Commune de Pont-Sainte-Maxence - 60 - Commune de Pont-Ste-Maxence

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

S L O

ID : 080-216005033-20180405-2018027-DE

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.12 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.13 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.14 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.16 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.17 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.18 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.20 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

p.21 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.22 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.23 A3.2 - Etalement des provisions

p.24 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.25 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.26 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

p.27 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

p.28 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

p.29 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.30 A6 - Etat des charges transférées

p.31 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.32 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.33 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.34 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.35 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.36 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.37 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.38 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.39 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.40 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.41 C1.1 - Etat du personnel titulaire

p.43 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.44 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.45 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.46 D - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X